



COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2024/40

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

**Etaient présents** : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET,

**Etaient absents et excusés** : Mmes Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL Ms Régis GUYONNET, David CHASSAGNE

**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet : Création d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial**

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a entendu favoriser la promotion interne des agents de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie. A cette fin, il est prévu, dans le cadre d'un plan de requalification valable jusqu'au 31 décembre 2027, de permettre aux agents exerçant d'ores et déjà les fonctions de secrétaire général de mairie d'être promus en catégorie B, sans qu'une proposition de poste ouvert à la promotion soit préalablement déterminée, permettant ainsi de déroger au principe de contingentement de la promotion interne fixé par l'article L.523-1 du CGCT.

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu l'arrêté du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse en date du 05/11/2024 portant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des Secrétaires Généraux de Mairie pour l'accès au grade de Rédacteur,

Considérant que Mme Isabelle FAURY, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à temps complet, et inscrite sur la liste d'aptitude de promotion interne au grade de rédacteur territorial (catégorie B), dans le cadre du plan de requalification ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial (catégorie B), pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 023-212316806-20241216-202440-DE

Il précise que Mme Isabelle FAURY sera nommée sur ce poste suite d'aptitude de promotion interne au grade de rédacteur publiée par Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial (catégorie B), à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie,

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré, en Mairie,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 16/12/2024  
Publié, le 17 /12/2024  
Transmis, le 17/12/2024  
Certifié exécutoire  
Le Maire, Thierry GAILLARD.



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jauconnet', is written below the name of the secretary.